

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

ÉCONOMIE

- L'organisation mondiale du commerce - (20pts)

La possibilité d'une sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne sans un accord commercial, conduirait les relations entre ces deux entités à s'aligner sur les standards de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), ce qui ramène la lumière sur cette institution.

L'OMC a été créée en 1994. Elle est l'héritière du General Agreement on Tariffs and Trade (GATT). Si le GATT constituait un ensemble de réunions et d'accords (des "rounds" de négociations) épisodiques, l'OMC est une institution permanente. Son objectif demeure de dégager des consensus en faveur de l'abaissement des tarifs douaniers de tous les pays, mais les rounds tenus depuis la création de l'OMC ont échoué.

L'OMC est toutefois fortement critiquée. D'abord pour une relative inefficacité : en se concentrant sur l'abaissement des tarifs douaniers, elle a laissé les pays développer des barrières non tarifaires, basées sur les différences de normes et de réglementations.

À l'inverse, il est reproché à cette instance son positionnement en faveur du libre-échange : en effet, les standards de l'OMC constitue un tarif maximum au-delà duquel les pays membres ne peuvent aller, sauf circonstances exceptionnelles. Le tribunal de l'OMC règle les litiges commerciaux en assurant le respect de ce principe. Par ailleurs, la clause de la nation la plus favorisée tire également les tarifs douaniers vers le bas en contraignant deux pays signant un accord commercial à faire bénéficier les pays tiers des clauses les plus favorables de cet accord.